

SÉANCE PLÉNIÈRE Revalorisation temporaire du taux de DMTO

Lundi 24 février 2025 – Conseil Départemental –

1- Un Budget pour la France : enfin !

En refusant de voter une nouvelle motion de censure qui aurait plongé le pays durablement dans le trouble, les députés ont montré la voix de la responsabilité, ont choisi l'intérêt général et celui bien concret du quotidien des Français !

J'ai conscience du travail de fond accompli pour arracher des avancées sur un budget qui ne sera malgré tout jamais un budget de gauche ! Avec Bayrou Premier ministre, qui pourrait imaginer le contraire ? Aucun député un peu sensé, bien entendu !

Ce budget n'est ni dans mes goûts ni porteurs de mes valeurs. Mais Il y avait l'impérieux intérêt général de la France et l'esprit de responsabilité qui devait prévaloir dans ce contexte chaotique. C'est chose faite.

Enfin ! La France a un budget. Enfin ! Nos entreprises, nos services publics, nos agriculteurs, les salariés de notre pays, les acteurs associatifs et tous nos concitoyens retrouvent de la visibilité, une certaine stabilité et des perspectives.

Est-ce parfait ! Non ! certainement pas ! Mais cela s'appelle le compromis qui n'est en aucun cas la compromission. C'était notre seule porte de sortie de crise, j'en ai toujours été convaincue.

Je me réjouis donc au moins d'une chose : être sortis d'une impasse budgétaire qui condamnait le Département à court terme.

2- HAUSSE DES DMTO : UNE MESURE BÉNÉFIQUE ET CONCRÈTE POUR L'ARIÈGE

Le Projet de Loi des finances a enfin été adopté le 6 février 2025. Il acte certaines mesures concrètes et bénéfiques demandées par Départements de France comme la hausse du plafond des Droits de Mutation à Titre Onéreux, DMTO.

La situation des Départements s'est singulièrement dégradée, qui plus est avec la disparition de leurs recettes fiscales, ce qui grève le financement de leurs missions : entretenir et développer les routes, maintenir le maillage territorial des services publics – collèges, EHPAD, soutenir l'implantation de professionnels de santé – ou encore les projets des communes. Cette situation soulève des questions fondamentales sur la répartition des compétences et des ressources entre l'État et les collectivités territoriales et pose la question de la libre administration des Départements.

Ils ont pris en charge des dépenses décidées par l'État et peu, voire pas compensées (près de 3Md€). Ils ont fait face à l'augmentation importante de leurs dépenses sociales estimées à environ 5% pour la seule année 2024. Ils ont vu le reste à charge des allocations individuelles de solidarités (APA, PCH, RSA) bondir de 12milliards d'euros, là où il n'était « que » de 6,3 Md€ en 2012. De plus, la dynamique de ces dépenses sera inéluctablement amenée à se renforcer, notamment en raison du vieillissement de la population.

Le relèvement du plafond des taux de DMTO constitue le seul levier fiscal que pourraient actionner les Départements confrontés à une équation budgétaire impossible. Sachant que l'impact serait modeste pour les acquéreurs, en période de baisse des taux d'intérêts.

Pour l'Ariège, les recettes générées par les DMTO en 2024 représentaient un manque à gagner de - 2 M€.

Elles étaient encore estimées en baisse supplémentaire de -3,6M€ dans notre projet de budget 2025 soit une baisse de -8,2M€ entre 2022 et 2025.

	2 019	2 020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
DMTO du Territoire (avec RSA)	17 696 849	17 753 134	25 139 856	27 079 341	24 627 201	22 516 517	18 835 000
évolution en valeur		56 285	7 386 722	1 939 485	-2 452 140	-2 110 684	-3 681 517
évolution en %		0%	42%	8%	-9%	-9%	-16%

Hausse du plafond des DMTO : + 841 K€ pour l'Ariège

Afin de stabiliser au maximum le budget départemental de l'Ariège en 2025, les élus départementaux ont décidé de consacrer une séance exceptionnelle au vote de cette mesure afin qu'elle soit effective au plus tôt.

Cette hausse des DMTO en Ariège devrait générer + 10% des recettes de DMTO, soit 841 K€ supplémentaires pour l'année 2025.

En conclusion

Initialement les Départements de France avaient demandé une augmentation de 1 % des DMTO. Si la proposition du Gouvernement de porter cette hausse à 0,5 % ne répond pas complètement aux attentes départementales, pour le Département de l'Ariège, **elle permet de compenser l'augmentation de la CNRACL pour 500 K€, qui est une charge nouvelle pour le Département, et le gel de la recette TVA qui représente une perte de recettes de 388 K€, par rapport à l'évolution de +0,8% prévue dans notre budget 2025.**